

VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

AVIS D' APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Rectificatif -PRESTATIONS DE SERVICE

Objet du marché : prestations de traiteurs.

Identification du pouvoir adjudicateur:

Commune des Pavillons-sous-Bois,
93320 Les Pavillons-sous-Bois - France
Tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

Représentant du pouvoir adjudicateur: Monsieur le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

Mode de passation : Accord cadre- Procédure adaptée

Caractéristiques principales:

pendant la validité de cet accord cadre, le montant minimum de l'ensemble des marchés pour l'année sera de 7.000 euros (T.T.C.) et le montant maximum sera de 40.000 euros (T.T.C.). Un cocktail des vœux du Maire est prévu en janvier chaque année pour environ 600 personnes et c'est pour satisfaire ce besoin que le marché est passé ainsi que pour la fête du personnel prévue pour 350 personnes. Des livraisons complémentaires qui feront l'objet de d'autres marchés, pourront éventuellement être demandées pour d'autres festivités. Ces prestations se présenteront sous forme de buffet ou de diner

Des variantes seront-elles prises en compte: oui.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Lieux d'exécution des prestations: 93320 Les Pavillons sous Bois.

Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché (le cas échéant) : le groupement de candidats est autorisé : dans ce cas, l'acte d'engagement ainsi que les annexes financières devront être co-signés par tous les membres du groupement et le nom du mandataire expressément désigné, en précisant sur la lettre de candidature (imprimé DC 4 ou équivalent comprenant les même renseignements) si le groupement est solidaire ou conjoint. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Cautionnement et garanties exigés : le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie.

Lieu de retrait du dossier de consultation:

Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :

AU LIEU DE Date limite d'obtention : le 14/11/08 à 12 heures 00

Lire Date limite d'obtention des documents : 21/11/2005 à 12h00.

tout dossier sur support matériel pourra être obtenu gratuitement, sur demande écrite par courrier ou télécopie à la Direction des Services Techniques, Bureau 11, hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois, ou remis en main propre contre récépissé. Il est également possible de télécharger gratuitement le dossier sur le site [http:// www.klekoon.com](http://www.klekoon.com).

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Imprimé DC 4 ou équivalent, imprimé DC 5 ou équivalent,

En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, Une déclaration sur l'honneur, signée et datée, justifiant que le candidat :

- a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- n' a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail ;
- n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9, et par l'article 450-1 du Code Pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L 152-6 du Code du Travail et par l'article 1741 du Code Général des impôts, pour les personnes assujetties à l'article L323-1 du code du travail (les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés): une déclaration sur l'honneur, signée et datée, justifiant que le candidat, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, a satisfait à la déclaration annuelle visée à l'article L323-8-5 du code du travail ou s'il en est redevable versé la contribution visée à l'article L323-8-2 du code du travail.

Date limite de réception des candidatures : Au lieu de lire le 14/11/08 à 12 heures 00 Lire le 21/11/2008 à 12h00.

Critères de sélection des candidatures : une analyse des capacités techniques sera faite sur la base des documents techniques demandés en fonction des critères suivants :

- critère 1 (coefficient :6) : Prix plafonds proposés
- critère 2 (coefficient :4) : La qualité du dossier technique.

Jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

- critère 1 (coefficient :4) : prix proposés;
- critère 2 (coefficient :4) : la qualité des produits et échantillons proposés;
- critère 3 (coefficient :2) : l'originalité.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 30 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

L'exécution du marché sera financée par le budget de la Commune de Pavillons sous Bois, et sera régie par le titre IV du code des marchés publics. Le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie. Il ne sera pas accordé d'avance facultative. Le délai global de paiement est de 45 jours.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres ainsi que les documents de présentation associés doivent être rédigés : le français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

le pli contenant la candidature et l'offre est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis contre récépissé à : La Direction des Services Techniques, Bureau 11, Hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois.

Modalités d'attribution du marché : le marché sera attribué soit à une entreprise, soit à un groupement d'entreprises.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy Pontoise 14 boulevard de l'hautil B.P. 30322, 95027 Cergy Pontoise, tél. : 01-30-17-34-57, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, télécopieur : 01-30-17-34-69, adresse internet : http://www.ta-cergy-pontoise.juradm.fr/ta/cergy_pontoise/index.shtml.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours administratif dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, auprès du Maire (Recours hiérarchique). recours contentieux: dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée ou dans les 2 mois suivant la décision de rejet du recours administratif ou l'avis d'attribution, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise Référé pré-contractuel: en cas de manquement aux obligations de mise en concurrence et de publicité, avant la signature du marché, auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Date de mise en ligne du présent avis : 14 novembre 2008